



Commune de
Blonay - Saint-Légier

CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 6 mai 2022

Préavis N° 12-2022 concernant la réfection du sentier didactique de l'Ermite pour un montant de CHF 75'350.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 3 mai 2022 présidée par Monsieur Jean-Luc Bürgy, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 12-2022,

où les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité avec 67 voix, moins 3 avis contraire et 1 abstention, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à engager les travaux de réfection du sentier de l'Ermite ;
- Financer la dépense de CHF 75'350.- par la trésorerie courante ;
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur l'exercice courant ;
- Autoriser la Municipalité à encaisser la participation de la taxe de séjour.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 3 mai 2022.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  La secrétaire 
Jean-Luc Bürgy  Ariane Wunderli